

PNEUS HIVER : QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

A partir de quand puis-je faire (re)monter des pneus hiver sur ma voiture ?

A partir du 1^{er} octobre.

Qu'advient-il de mes pneus été ?

Ils sont conservés dans la centrale de pneus où vos pneus hiver ont été montés.

Dois-je moi-même payer (à l'avance) les pneus hiver ?

Si ces pneus sont prévus dans votre contrat, vous pouvez vous adresser aux centrales de pneus agréées. Toutefois, si cette option n'est pas incluse dans votre contrat, vous pouvez obtenir un avenant au contrat via votre fleet manager sauf si vous devez encore rouler deux hivers. Faites-le en temps utile et surtout avant de vous présenter à la centrale de pneus. Ce n'est qu'après la modification du contrat que LeasePlan marquera son accord sur le placement de vos pneus hiver. Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet (www.leaseplan.be).

En tant que conducteur d'un véhicule LeasePlan, vous pouvez également avoir recours à un service unique proposé par LeasePlan et Q Team, SnowPlan, qui vous permettra de louer des pneus hiver pendant une durée maximale de 10 jours.

Dois-je prendre rendez-vous pour faire monter des pneus hiver sur ma voiture ?

Prenez contact à l'avance avec la centrale de pneus agréée de votre choix, afin de vérifier si votre modèle de pneus est en stock et de prendre rendez-vous (en raison du nombre élevé de véhicules qui se présenteront dans un laps de temps relativement court). Plus vous vous y prenez tôt pour obtenir un rendez-vous, plus vite vous serez servi. Lors des premières chutes de neige, les centrales de pneus sont en effet submergées et vous risqueriez de devoir attendre.

A quel moment dois-je remplacer les pneus hiver par les pneus été ? Vais-je recevoir un avis à ce sujet ?

Légalement, les pneus hiver doivent être enlevés avant le 30^{ième} avril. Vous serez avertis entre fin février et début mars par e-mail, par sms ou par lettre (en fonction des données personnelles dont nous disposons).

J'ai repris la voiture d'un collègue. Où se trouvent les pneus hiver ?

S'il ne vous est plus possible d'obtenir ces informations auprès de ce collègue, prenez contact avec Driver Care au 078-150 600.

J'ai repris la voiture d'un collègue d'une autre région. Les pneus hiver peuvent-ils être transférés dans une centrale de pneus plus proche de chez moi ?

C'est possible si vous restez au sein du même groupement de centrale de pneus. Veuillez compter un délai supplémentaire (qui peut durer jusqu'à 2 semaines) pour la logistique ainsi que des frais additionnels de 35 euros si vous restez dans la même organisation ou bien de 70 euros pour une prestation hors de l'organisation.

Je n'ai pas le temps de me rendre à la centrale de pneus, peut-on me les apporter sur mon lieu de travail / chez moi ?

Oui pour les nouveaux pneus hiver et pour les pneus déjà montés par Q Team, si vous prenez contact avec Q Team Mobile via le 070-22 22 70. En raison des périodes d'affluence, vous devrez tenir compte d'un éventuel délai d'attente.

Mes pneus hiver sont conservés dans une centrale de pneus non agréée. Où dois-je donc les faire monter ?

Vous pouvez faire monter vos pneus hiver dans une centrale de pneus non agréée. Toutefois, pour votre voiture suivante, les pneus hiver devront être montés par une centrale agréée.

Mes pneus été peuvent-ils être conservés par la centrale de pneus non agréée dans le cas précédent ?

Oui, pour votre véhicule actuel.

Mes pneus hiver sont usés ; la centrale de pneus me dit que LeasePlan n'a pas donné son accord pour l'achat de nouveaux pneus hiver. Que dois-je faire ?

Votre véhicule a été mis sur route avant le 01/11/2007.

Si votre responsable du parc de véhicules a donné son accord par écrit à LeasePlan, la centrale de pneus peut remplacer les pneus hiver usés. Étant donné que LeasePlan prévoit 1 jeu de pneus hiver, ces pneus supplémentaires seront refacturés à votre employeur.

Votre véhicule a été mis sur route à partir du 01/11/2007.

Vous avez le droit à une deuxième série de pneus hiver, si le premier jeu est usé.

Mon employeur va-t-il me charger de ces frais ?

Cela dépend des accords pris avec votre employeur à ce sujet.

****Mon contrat prévoit des pneus hiver, mais je ne les ai pas fait monter l'année passée. Puis-je encore le faire ?***

L'hiver dernier était le premier hiver de votre contrat :
Vous pouvez faire monter vos pneus hiver sans aucun problème.

L'hiver dernier n'était pas le premier hiver de votre contrat :
S'il y a eu plus d'un hiver de passé, LeasePlan évaluera l'importance économique du placement d'un nouveau jeu de pneus hiver. Dans certains cas, LeasePlan facturera une partie des frais. Le prix des pneus hiver est basé sur le principe qu'un jeu de pneus hiver remplace les pneus été.

Le montage de pneus hiver est prévu dans mon contrat mais et c'est le premier hiver. A qui puis-je m'adresser ?

Vous pouvez vous adresser à n'importe quelle centrale de pneus du groupe Q Team, Ceva et CarMasters. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone de ces centrales sur le site internet de LeasePlan (www.leaseplan.be),.

J'aimerais faire poser des pneus hiver mais cette option n'est pas reprise dans le contrat. A qui dois-je m'adresser pour remédier à ce problème ?

Votre responsable du parc de véhicules doit prendre contact à ce sujet avec son account advisor auprès de LeasePlan.

La centrale de pneus n'a pas mon modèle de pneus en stock, est-il possible de les commander ?

Oui.

La centrale de pneus m'a dit qu'il n'existait pas de pneus hiver pour les jantes de cette dimension. Puis-je commander d'autres jantes pour ma voiture ?

Les jantes supplémentaires ne sont jamais incluses dans le budget pneus. Moyennant l'accord de votre responsable de parc automobile, le coût supplémentaire des autres jantes pourrait être inclus dans le leasing.

Puis-je transférer mes pneus hiver sur ma nouvelle voiture ?

Non.

Lorsque je vais chercher ma nouvelle voiture au garage, les pneus hiver sont-ils déjà montés ?

Non. Le conducteur qui souhaite faire monter des pneus hiver sur son nouveau véhicule doit s'adresser lui-même à Q Team, Ceva ou CarMasters.

Mon garagiste peut-il placer lui-même les pneus hiver ? Si non, pourquoi ?

Afin de maintenir le prix du leasing à un niveau aussi intéressant que possible, LeasePlan a mis sur pied un réseau composé de spécialistes en pneus hautement qualifiés. En outre, ce réseau nous permet également de vous offrir un service optimal sur le plan logistique.

Les pneus hiver ne sont pas prévus dans mon contrat. Toutefois, mon travail/mes vacances ou d'autres raisons m'obligent à passer par l'Allemagne, où conduire sans pneus adaptés est sanctionnable d'une amende. Que dois-je faire ?

Les véhicules LeasePlan sont livrés conformément à la législation belge, en vertu de laquelle les pneus hiver ne sont pas obligatoires. Toutefois, si vous êtes amené à voyager dans (ou à travers) un pays dont la loi impose le montage de pneus adaptés, vous pouvez choisir d'inclure la pose de pneus hiver dans votre contrat (pour ce faire, votre responsable de parc automobile doit s'adresser à la personne de contact chez LeasePlan) ou opter pour le service Snowplan, qui prévoit la location de pneus hiver. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet sur notre site internet (<http://www.leaseplan.be>) ou via Q Team au 070-22 22 70.

La législation dans les différents pays de sport d'hiver.

<http://www.vab.be/pneusdhiver>